

Département fédéral de justice et police
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Par email: annemarie.gasser@bj.admin.ch

Berne, le 08 août 2017/ nr
VL_Amendes d'ordre

**Modification de l'ordonnance sur les amendes d'ordre et de la liste des amendes
Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux**

Madame,

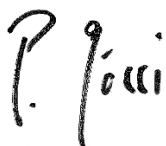
Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux salue le projet d'extension de la procédure de l'amende d'ordre à d'autres contraventions que les infractions en lien avec la circulation routière soumis à consultation. Il améliorera le fonctionnement de l'appareil judiciaire en simplifiant les procédures relatives aux infractions mineures. La révision de la loi sur les amendes d'ordres prévoit une délégation de compétence en chargeant le Conseil fédéral de dresser une liste d'infractions. Cela permet de réagir rapidement à l'évolution des choses en adaptant la liste de manière continue lorsque le besoin se présente.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agrèer, Madame, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi
Conseillère nationale

Samuel Lanz